



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'HERAULT

Extrait du registre des délibérations  
du comité syndical

Envoyé en préfecture le 23/06/2026  
Reçu en préfecture le 23/06/2026  
Publié le  
ID : 034-253401822-20260618-202606272-DE

Séance du 18 juin 2026

Date de la convocation : 11 juin 2026

Date d'affichage convocation : 11 juin 2026

Nombre de membres		Vote	
Membres afférents au Comité syndical :	25	Pour :	22
Membres en exercice :	25	Contre :	0
Membres présents :	18	Abstention :	0
Membres ayant donné procuration :	4		

L'AN DEUX MIL VINGT SIX et le jeudi 18 juin, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte "Entre Pic & Etang" se sont réunis à 17 heures 00 à Lunel-Viel, sous la présidence de Monsieur Fabrice FENOY, conformément aux articles L.5212-7 et suivants du Code Général des Territoriales.

N°2026-06-27

Objet de la délibération :

Désignation des  
représentants à la société  
coopérative d'intérêt collectif  
(SCIC) Oc'Consigne

**Présents :**

CA Lunel Agglo : DEVRIENDT Denis, RUIVO Philippe, BONFILS Viviane, CALVET Christophe

CC Grand Pic St Loup : SENET Laurent, TOLLERET Irène

CA Pays de l'Or : JARDIN Pascal, NOGUERA Nicolas, SANCHEZ Dominique

CC Rhony, Vistre, Vidourle : COSTE Vincent, ROUSSEAU Antoine, POBO Angel

CC Pays de Sommières : DUCHENNE Marc, BUCQUET Madeleine, THEROND Alain

CC Terre de Camargue : FILHOL Jean-Pierre, BROUSSES Philippe

Commune de Lunel-Viel : FENOY Fabrice

**Avaient donné procuration :** FANDOS Georges à NOGUERA Nicolas, GALLAS Françoise à TOLLERET Irène, KUSOSKY Romain à SENET Laurent, COMBE Florence à BROUSSES Philippe

**Secrétaire de séance :** RUIVO Philippe

Oc'consigne développe une filière locale de réemploi des bouteilles en verre dans l'Est de l'Occitanie.

Sa mission est de réduire les emballages à usage unique et donner une nouvelle vie aux bouteilles. Collectées, lavées et contrôlées, elles repartent pour un nouvel usage au lieu de finir en déchet.

Selon l'ADEME (2018), le réemploi est bien plus vertueux que le recyclage :

- 79 % d'énergie économisée,
- 51 % d'eau en moins,
- 100 % de sable préservé,
- 77 % d'émissions de CO2 en moins.

Créée en 2021 et agréée entreprise d'insertion, Oc'consigne a installé son centre de lavage à Lattes en 2022. Depuis :

- plus de 642 000 bouteilles réemployées,
- 69 producteurs engagés,
- 94 points de collecte en Occitanie (Hérault, Gard, Aveyron, Aude, Pyrénées-Orientales).

En 2024, l'activité a généré un chiffre d'affaires de 244 000 €.

Aujourd'hui, Oc'consigne est la seule entreprise à proposer une solution concrète de réemploi des bouteilles en verre ménagères dans l'Est de l'Occitanie.

Ses activités se diversifient également : lavage d'écocups, prestations de conseil et accompagnement autour du réemploi. En juillet 2025, Oc'consigne est devenue une SCIC (Société coopérative d'intérêt collectif).

Ce changement permet :

- de coopérer avec tous les acteurs du territoire,
- de démultiplier les forces,
- de renforcer notre légitimité,
- et de financer le développement du réemploi du verre.

Président : Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

Rejoindre la SCIC, c'est devenir associé dès 500 € de part sociale.  
Chaque personne compte : une voix = un vote, quel que soit le capital apporté.  
Le risque financier est limité aux apports en capital.

En réinvestissant 100 % de ses bénéfices, la SCIC Oc'consigne renforce la filière dans un esprit d'intérêt général et d'impact environnemental positif.

Soutenir Oc'consigne, c'est :

- Participer à la gouvernance d'un acteur stratégique du réemploi local,
- Réduire concrètement les déchets ménagers du territoire,
- S'engager dans une dynamique économique et environnementale vertueuse.

Le Syndicat Mixte entre Pic et Etang est adhérent d'Oc'Consigne depuis septembre 2025.

Une collectivité ou un établissement public peut tout à fait devenir sociétaire d'une société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) et, parallèlement, contractualiser avec celle-ci, que ce soit sous la forme d'une subvention, d'un marché public ou d'une délégation de service public (DSP). Comme dans toute situation, il convient de prévenir les conflits d'intérêts : la personne représentant la collectivité au sein de la SCIC ne doit pas siéger dans la commission d'attribution d'un marché, d'une subvention, etc...

Le Comité Syndical venant d'être renouvelé, il est nécessaire de désigner les nouveaux représentants.

En conséquence, le Comité Syndical est appelé à procéder à la désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant, en représentation au sein de ladite SCIC. Ils pourront siéger aux assemblées générales de ladite SCIC et y représenter le Syndicat.

A l'unanimité des membres, il a été décidé de procéder au vote des représentants à mains levées.

Monsieur Nicolas NOGUERA et Madame Madeleine BUCQUET se portent candidat.

#### **Le comité syndical, après en avoir délibéré, décide,**

- De désigner comme représentants représentant du Syndicat Pic et Etang au sein de la société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) Oc'Consigne :
  - ➔ Le Président Monsieur Nicolas NOGUERA comme représentante titulaire ;
  - ➔ Madame Madeleine BUCQUET comme représentant suppléant.
- D'autoriser le Président à signer tout acte et correspondance en lien avec cette affaire.

Président : Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

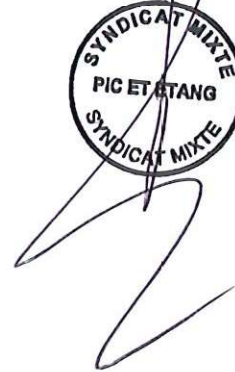
Fait à Lunel-Viel le 18 juin 2026,

**Le Secrétaire de séance,  
Philippe RUIVO**



A circular stamp with the text "SYNDICAT MIXTE" at the top and bottom, and "PIC ET ETANG" in the center. A handwritten signature in black ink is written over the stamp.

**Le Président,  
Nicolas NOGUERA**



A circular stamp with the text "SYNDICAT MIXTE" at the top and bottom, and "PIC ET ETANG" in the center. A handwritten signature in black ink is written over the stamp.

Président : Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.